Prix agricoles 1998/1999: prix du sucre et qualité type des betteraves

1998/0037(CNS) - 26/06/1998 - Acte final

Prix agricoles 1998/99 - Sucre. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 1360/98/CE du Conseil. CONTENU: le Conseil a décidé de maintenir les prix dans le secteur du sucre au niveau de la campagne 1997/98. Les prix s'établissent comme suit: - Prix de base de la betterave : 47,67 écu/t. - Prix minimum betterave A : 46,72 écu/t. - Prix minimum betterave B : 32,42 écu/t. - Prix d'intervention sucre blanc : 63,19 écu/100 kg. - Prix indicatif sucre blanc : 66,50 écu/100 kg. - Prix d'intervention sucre brut : 52,37 écu/100 kg.